



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 15 septembre 2020
HEURE : 19 h 30
LIEU : Vidéoconférence ZOOM – Diffusée en direct sur YouTube

Sont présents : ALLEN Anthony, représentant de Brome
BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DÉRAGON Normand, représentant de la Ville de Bedford
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham et préfète suppléante
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-André
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Formant quorum sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique du CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint, madame Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire et le greffier, M^e David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Le journaliste Claude Hébert est également présent en mode écoute.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
 - 2.1. Avancement du dossier internet haute vitesse : Suivi et date de l'installation
3. Adoption du procès-verbal du 18 août 2020
4. Actualités du CLD
5. Rapport du comité régional pacte Brome-Missisquoi du 8 septembre 2020
 - 5.1. Préparation de l'appel de projets 2021 : répartition de l'enveloppe, calendrier, etc.
6. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 9 septembre 2020
 - 6.1. RIGMRBM : Renouvellement de décret et changement zone de desserte
 - 6.2. Proposition : Octroi du mandat pour la caractérisation des matières recyclables
 - 6.3. Précision à la demande FRR-1 : Caractérisation des matières recyclables
 - 6.4. Suivi Sani-Éco : Adoption de l'addenda par les municipalités et/ou demande au MAMH
7. Rapport du comité de gestion de l'eau du 8 septembre 2020
 - 7.1. Recommandation de nomination pour des services professionnels – Cours d'eau sans désignation rue Larose
 - 7.2. Autorisation de la signature de l'entente pour confier la gestion des travaux d'entretien du cours d'eau Lanoue à la MRC de Rouville
 - 7.3. Appui au projet de développement d'un outil de gestion du bilan de masse du phosphore : Application au bassin versant transfrontalier de la rivière de la Roche
8. Contestation des contributions financières à titre de compensation pour la destruction de milieu humide et hydrique exigées pour les projets de bonifications de cours d'eau agricole
9. Projet «Démarche d'innovation sociale pour l'expérimentation d'infrastructures vertes en milieu urbain, agricole et montagneux dans Brome-Missisquoi» – Proposition : Octroi d'un mandat pour services techniques – Relevés d'arpentage
10. Réunion du CA de l'OBV Yamaska le 1^{er} septembre 2020
11. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 9 septembre 2020
 - 11.1. Demande d'appui Dura Club – Projet conservation tourbière boisée à Saint-Ignace-de-Stanbridge et Stanbridge East
 - 11.2. Présentation boîte à outils – Stratégie d'habitation
 - 11.3. Projet Paysages – Lancement et présentation de l'Atlas le 1^{er} octobre à 15 h à Notre-Dame-de-Stanbridge
 - 11.4. Mémoire zone agricole – Suivi



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 11.5. Certificats de conformité
 - 11.5.1 Certificat de conformité – Résolution 2020-08-333 – Ville de Sutton
12. Certificats de conformité hors comité
 - 12.1. Certificat de conformité – Résolution 2020-09-307 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble» (PPCMOI) 406 – Ville de Lac-Brome
 - 12.2. Certificat de conformité – Règlement 437-20 modifiant le règlement de zonage 315-08 – Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge
 - 12.3. Certificat de conformité – Règlement 436-20 modifiant le plan d'urbanisme 314-08 – Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge
 - 12.4. Certificat de conformité – Règlement 434-20 modifiant le règlement de zonage 315-08 – Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge
13. Autorisation de verser aux municipalités les droits provenant des carrières et sablières pour les périodes d'octobre à décembre 2019 et de janvier à mai 2020
14. Rapport du comité administratif du 3 septembre 2020
 - 14.1. Comptes à payer au 2 septembre 2020
 - 14.2. Aide financière aux municipalités pour les camps de jour
15. Octroi d'un mandat : Acquisition et installation de systèmes audiovisuels pour la salle Arthur-Fauteux et pour la salle Missisquoi
16. Appui à la Ville de Bromont au projet de mobilité durable – Confirmation de la participation financière de la MRC
17. Avancement du plan de relance économique du Pôle de Bedford
18. Élection du conseil d'administration du Centre de service scolaire du Val-des-Cerfs – Appui à une candidature
19. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de septembre et d'octobre 2020
20. Correspondances
 - 20.1. Formation sur la gestion des chemins au Québec
 - 20.2. Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation – Résolution 431-0820 – *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*
 - 20.3. Dépôt d'un premier versement pour l'aide financière d'urgence en transport collectif
21. Questions diverses
22. Deuxième période de questions du public
23. Levée de la séance

450-0920

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

AVANCEMENT DU DOSSIER INTERNET HAUTE VITESSE : SUIVI ET DATE DE L'INSTALLATION

M^e Legrand fait la lecture d'une question reçue d'un citoyen de Brigham en lien avec l'avancement du dossier internet haute vitesse :

« Qui va pousser pour que nous puissions avoir la haute vitesse et avoir une date concrète de l'installation? Il est impossible de communiquer avec nos familles et amis avec la webcam à cause des forfaits restreint et la vitesse qui ne nous permet pas de le faire. »

Le préfet, Patrick Melchior répond qu'il y a des avancées intéressantes. Monsieur Desmarais indique qu'il y a notamment eu une autre rencontre avec tous les partenaires, soit IHR Télécom, Bell Canada et Hydro-Québec, de même que des représentants des députés fédéral et provincial. Messieurs Jacques Drolet, maire de Bolton-Ouest, Francis Dorion et Robert Desmarais étaient présents. Il y a eu des bonnes avancées et une bonne communication depuis quelque temps. De plus, une problématique en lien avec un poteau stratégique à Saint-Armand empêchant le branchement de 350 maisons depuis plusieurs mois a été réglée. Ledit poteau a été finalement réparé dans les deux dernières semaines et IHR y passait la fibre optique et y faisait les raccordements cette semaine. Également, d'autres dossiers tardaient, notamment à Saint-Ignace-de-Stanbridge, dans la région de Bedford et à Notre-



N° de résolution
ou annotation

451-0920

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Dame-de-Stanbridge. La collaboration et la communication entre les partenaires accélèrent les choses et un travail est fait pour simplifier les procédures administratives. Dans trois semaines, quand les partenaires se rencontreront, il devrait y avoir un nouveau calendrier révisé raccourci pour le branchement de tous les secteurs de Brome-Missisquoi. Finalement, il a été convenu d'un [communiqué](#), lequel a été envoyé aujourd'hui, notamment aux médias, aux partenaires et aux maires.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 AOÛT 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 18 août 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Beauchamp présente les actualités du CLD. Il souligne le support de l'équipe auprès des entreprises. Un résumé de la situation économique de certains secteurs de la région de Brome-Missisquoi est également fait. Notamment, on observe une reprise vigoureuse qui s'appuie sur plusieurs secteurs, ainsi que sur les supports gouvernementaux. De même, le secteur immobilier de la région est en surchauffe. Cependant, la situation reste difficile dans certains secteurs, dont l'hôtellerie, la restauration et le commerce de détail.

RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL PACTE BROME-MISSISQUOI DU 8 SEPTEMBRE 2020

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité régional pacte Brome-Missisquoi, lequel s'est tenu le 8 septembre 2020.

452-0920

PACTE BROME-MISSISQUOI - PRÉPARATION DE L'APPEL DE PROJETS 2021 : RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE ET CALENDRIER

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'entente FRR volet 2 (anciennement FDT) la MRC dispose d'un montant supplémentaire;

CONSIDÉRANT que le dernier versement (23 694 \$) pour le projet de Parc des Sommets se fera en 2021 à même le fonds régional et le fonds pour le pôle de Bromont ;

CONSIDÉRANT que certains des fonds dédiés aux pôles cumulent un léger surplus ou déficit ;

CONSIDÉRANT que les municipalités du pôle de Bedford souhaitent élaborer un plan d'action de relance économique en concertation avec la population du pôle ;

CONSIDÉRANT que la MRC doit préparer son appel de projets durant la pandémie liée à la COVID-19;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ANTHONY ALLEN
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

Que le fonds du Pacte Brome-Missisquoi soit bonifié de 15 % pour 2021 et 2022 et que le fonds soit réparti comme suit pour l'appel de projets 2021 :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Pôle	Montant 2021	Montant 2021 avec surplus ou déficit de 2020
Cowansville	57 313 \$	58 338 \$
Farnham	28 537 \$	29 217 \$
Lac-Brome	31 117 \$	31 117 \$
Bedford	69 416 \$	69 416 \$
Bromont	31 474 \$	20 695 \$
Sutton	22 285 \$	22 285 \$
Régional	80 047 \$	65 427 \$
TOTAL	320 190 \$	296 495 \$

Que le pourcentage maximum de financement des projets présentés par des OBNL, autres que les associations de loisirs des municipalités, soit augmenté à 75 % pour les projets financés en 2020 et les projets à venir de l'appel de projets 2021.

Que les promoteurs de l'appel de projets 2020 ayant retardé leurs projets dans le cadre de la pandémie puissent déposer une demande pour bonifier leur projet afin de couvrir les frais supplémentaires occasionnés par les mesures sanitaires exigées par le gouvernement.

Qu'un montant de 10 000 \$ soit réservé du pôle de Bedford pour la consultation citoyenne et le plan d'action pour la relance économique des municipalités du pôle.

Que le calendrier de l'appel de projets 2021 soit le suivant :

Étape	Date
Lancement de l'appel de projets :	16 septembre 2020
Rencontre d'information par ZOOM :	Octobre - en journée
Date limite de dépôt avec résolutions :	15 janvier 2021
Acceptation des projets :	Conseil des maires du 16 février 2021

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES **DU 9 SEPTEMBRE 2020**

Madame Grimard présente le rapport du comité de gestion des matières résiduelles, lequel s'est tenu le 9 septembre 2020.

RIGMRBM : RENOUVELLEMENT DE DÉCRET ET CHANGEMENT ZONE DE DESSERTE

CONSIDÉRANT que le *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (MELCC) resserra les normes quant à l'enfouissement entre autres, des matériaux de construction (CRD), des matières organiques et autres matières pouvant être valorisées;

CONSIDÉRANT que le tonnage à prévoir dans les prochaines années sera donc à la baisse pour la RIGMRBM (ci-après la « Régie ») qui a investi dans le traitement de l'eau, l'écocentre régional et la plateforme de compostage;

CONSIDÉRANT que la Régie doit s'assurer de recevoir environ 70 000 tonnes par année pour garder le prix d'enfouissement abordable, mais pour un maximum tout de même de 75 000 tonnes métriques annuellement;

CONSIDÉRANT que l'enlèvement de la zone de desserte permettra de recevoir des matières d'autres MRC qui ne sont pas seulement limitrophes à la MRC Brome-Missisquoi, tel est le cas actuellement;

CONSIDÉRANT que la présentation de Monsieur Rumsby au comité de gestion des matières résiduelles de la MRC a permis aux membres du comité de gestion des matières résiduelles de bien comprendre la problématique actuelle et surtout future;



N° de résolution
ou annotation

454-0920

455-0920

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que la demande au MELCC permettra à la Régie de conserver des prix abordables;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que pour la RIGMRBM, la priorité demeure les municipalités de Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

De donner l'accord de la MRC Brome-Missisquoi pour :

- (i) le renouvellement du décret d'exploitation du lieu d'enfouissement de la Régie pour un maximum de 75 000 tonnes par année;
- (ii) retirer la zone de desserte de la Régie.

ADOPTÉ

OCTROI DU MANDAT POUR LA CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite pour la caractérisation des bacs de recyclage en bordure de rues et que deux firmes de consultant ont répondu;

CONSIDÉRANT que les références proposées par le consultant retenu ont été contactées afin de valider le professionnalisme, l'exécution et l'accomplissement des rendus pour des projets similaires et que les commentaires étaient positifs;

CONSIDÉRANT que le prix pour réaliser les trois options demandées était en deçà des estimations préliminaires initiales;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DÉRAGON
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat à la firme de consultant *Le consortium l'écho-logique inc.* pour les trois options aux prix forfaitaires suivants :

- Option A : 21 000 \$ + 1 100 \$ par camion (estimation à 6 camions)
- Option B : 7 000 \$
- Option C : 6 000 \$

Le tout pour un total estimatif global de 40 600 \$ + les taxes applicables.

De préciser à la firme de consultant *Le consortium l'écho-logique inc.*, que malgré l'octroi du mandat, le projet ne peut démarrer avant la réponse du MAMH pour la subvention FRR-1.

D'autoriser le préfet monsieur Patrick Melchior et/ou le directeur général, monsieur Robert Desmarais, à signer l'entente avec la firme de consultant *Le consortium l'écho-logique inc.*

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

PRÉCISION À LA DEMANDE FRR-1 : CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT que la demande au FRR-volet 1 a déjà été acheminée au MAMH;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix, le personnel de la MRC a reçu les offres de service pour la réalisation d'une caractérisation des bacs de recyclage en bordure de rues de deux firmes de consultants;

CONSIDÉRANT que des précisions doivent être adressées MAMH concernant la demande FRR-volet 1;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DÉRAGON
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

De préciser au MAMH :

- I. Que le montant de la demande au FRR-volet 1 sera pris dans l'enveloppe réservée de la MRC;
- II. Que malgré l'octroi du mandat à la firme de consultant *Le consortium l'écho-logique inc.*, le projet ne peut démarrer avant la réponse du MAMH pour la subvention FRR-volet 1;

D'autoriser le préfet monsieur Patrick Melchior et/ou le directeur général, monsieur Robert Desmarais, à signer le protocole d'entente avec le MAMH.

ADOPTÉ

SUIVI SANI-ÉCO : ADOPTION DE L'ADDENDA PAR LES MUNICIPALITÉS ET/OU DEMANDE AU MAMH

Un suivi est fait auprès des membres du conseil à savoir si les municipalités ont adopté l'addenda et/ou fait une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en lien avec le dossier Sani-Éco.

RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 8 SEPTEMBRE 2020

Madame Grimard présente le rapport du comité de gestion de l'eau lequel s'est tenu le 8 septembre dernier.

456-0920

NOMINATION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS – COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION RUE LAROSE

CONSIDÉRANT la demande d'aménagement du cours d'eau sans désignation déposée par la Ville de Dunham afin de corriger des problématiques d'inondation et de sécurité publique dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6) attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme ALPG consultants inc. pour donner suite à la demande du conseil municipal de Dunham relativement au cours d'eau sans désignation à proximité de la rue Larose, pour la réalisation de travaux tels que la collecte de données techniques, les calculs d'ingénierie, la modélisation du terrain et des écoulements préférentiels (simulation), la rédaction des notes techniques incluant des recommandations, une rencontre de présentation des résultats.

D'autoriser le préfet et/ou le directeur général à signer une entente avec la firme à cet effet, le cas échéant.



N° de résolution
ou annotation

457-0920

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Le coût du mandat est de 7 200 \$, excluant les taxes, et la préparation des plans et devis, des documents pour la demande d'autorisation au MELCC, ainsi que la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés, ainsi que la préparation des documents pour autorisation ministérielle, seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR CONFIER LA GESTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU LANOUE À LA MRC DE ROUVILLE

CONSIDÉRANT qu'une compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6), soit par l'intermédiaire d'un bureau des délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées;

CONSIDÉRANT que des travaux sont requis pour le cours d'eau Lanoue situé dans les municipalités d'Ange-Gardien et de Farnham;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau relève de la juridiction du Bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi et Rouville;

CONSIDÉRANT que la MRC Rouville demande l'accord de la MRC Brome-Missisquoi pour la conclusion d'une entente ayant pour objet de lui confier la gestion des travaux requis dans le cours d'eau Lanoue;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR ANTHONY ALLEN
ET RÉSOLU :**

D'autoriser messieurs Patrick Melchior, préfet, ainsi que Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi l'entente relative à la gestion des travaux dans le cours d'eau Lanoue.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

458-0920

APPUI AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL DE GESTION DU BILAN DE MASSE DU PHOSPHORE : APPLICATION AU BASSIN VERSANT TRANSFRONTALIER DE LA RIVIÈRE DE LA ROCHE

CONSIDÉRANT que le projet Développement d'un outil de gestion du bilan de masse du phosphore : application au bassin versant transfrontalier de la rivière de la Roche est déposé par l'OBVBM au programme de de soutien régional aux enjeux de l'eau;

CONSIDÉRANT que le projet implique une collaboration binationale (Québec et Vermont) pour la réalisation d'un bilan de masse des exportations et importations du phosphore dans le bassin versant ;

CONSIDÉRANT que le projet permettra de mieux comprendre la quantité de phosphore qui est exportée vers la baie Missisquoi provenant des activités humaines, de l'industrie, du territoire et de l'agriculture et d'orienter les actions de restauration;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

D'appuyer le projet Développement d'un outil de gestion du bilan de masse du phosphore : application au bassin versant transfrontalier de la rivière de la Roche.



N° de résolution
ou annotation

459-0920

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De confirmer la participation de la MRC Brome-Missisquoi, en ressources humaines, partage d'information et prêt de salle pour une valeur estimée à 4 500 \$ au terme du projet en 2022.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

CONTESTATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES À TITRE DE COMPENSATION POUR LA DESTRUCTION DE MILIEU HUMIDE ET HYDRIQUE EXIGÉES POUR LES PROJETS DE BONIFICATIONS DE COURS D'EAU AGRICOLE

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet «*Interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols dans les secteurs visés par des travaux d'entretien de cours d'eau*», réalisé en partenariat avec l'OBV de la baie Missisquoi, un accompagnement agronomique est offert aux producteurs agricoles du bassin versant afin de mettre en place des mesures de protection du cours d'eau faisant l'objet d'une demande d'entretien, et des bonifications environnementales sont parfois intégrées aux travaux de cours d'eau afin d'améliorer la qualité de l'eau et des habitats fauniques, d'améliorer la stabilité du chenal, tout en rétablissant les impératifs de drainage ;

CONSIDÉRANT que la problématique de pollution diffuse agricole est l'enjeu majeur identifié aux plans directeurs de l'eau des OBV Yamaska et de la baie Missisquoi;

CONSIDÉRANT que les travaux de réaménagement de cours d'eau agricoles s'inscrivent dans une vision hydrogéomorphologique et sont planifiés et réalisés en concertation avec le milieu agricole;

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien traditionnels, visant uniquement à remettre le cours d'eau dans son profil d'origine sans intégrer de mesures de bonifications environnementales, bénéficient d'un traitement plus rapide et sont exemptés de frais par le MELCC;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette démarche, les bonifications aux travaux d'entretien traditionnels de cours d'eau agricoles ont pour seul but d'améliorer les fonctions écologiques des cours d'eau visés et ne visent aucunement la destruction de milieu humide ou hydrique;

CONSIDÉRANT que des demandes d'autorisation ministérielle ont été déposées au MELCC pour les travaux d'aménagement de la branche 4 du cours d'eau Swennen et de la branche 46 du cours d'eau Morpions afin d'intégrer des aménagements visant à améliorer les fonctions écologiques de ces cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que la MRC a contesté l'avis de contribution financière reçu pour l'aménagement d'une aire de sédimentation en lien avec une aire de filtration dans la branche 4 du cours d'eau Swennen par la résolution 433-1119;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu un avis de contribution révisé pour la branche 4 du cours d'eau Swennen, d'un montant de 6 631,50 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu un avis de contribution pour la branche 46 du cours d'eau Morpions, d'un montant de 8 122,16 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC a renoncé à aménager un étang dans la branche 17 du cours d'eau Walbridge faisant l'objet d'une demande d'autorisation générale, de façon à éviter de recevoir un avis de contribution financière et ainsi retarder la réalisation des autres travaux inclus dans la demande;

CONSIDÉRANT que l'article 2 du RCAMHH stipule que les travaux qui visent à améliorer les fonctions écologiques d'un milieu humide ou hydrique sont soustraits au paiement d'une contribution financière exigible en vertu du premier alinéa de l'article 46.0.5 de la Loi pour compenser l'atteinte à des milieux humides et hydriques ;

CONSIDÉRANT que la MRC a renoncé à aménager une aire de filtration dans le cours d'eau Lalanne, refusée en vertu d'une demande d'entretien en APE;



N° de résolution
ou annotation

460-0920

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun guide technique de réaménagement de cours d'eau agricoles et aucune ligne directrice à cet égard au MELCC;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi innove et collabore avec le milieu de la recherche universitaire dans ses travaux afin d'améliorer les connaissances et les techniques d'intervention dans le domaine;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**

De signifier au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charrette, que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi conteste l'assujettissement au paiement de contribution financière, conformément à l'article 2 du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH), pour la branche 4 du cours d'eau Swennen, la branche 46 du cours d'eau Morpions ainsi que tous les travaux de réaménagement de cours d'eau réalisés dans le cadre du projet «*Interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols dans les secteurs visés par des travaux d'entretien de cours d'eau*», car les travaux prévus visent exclusivement à améliorer les fonctions écologiques de cours d'eau agricole dégradés.

De signifier au ministre que, en imposant des frais en vertu du RCAMHH pour des bonifications environnementales, en plus des frais administratifs, et en assujettissant ce type de demande à des autorisations ministérielles formelles, que le ministère décourage une initiative régionale visant à améliorer la qualité de l'environnement en zone agricole et réalisée en collaboration avec le milieu agricole.

De demander au ministre d'appuyer le projet «*Interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols dans les secteurs visés par des travaux d'entretien de cours d'eau*», de s'impliquer en amont afin d'aider l'équipe de projet à concevoir des travaux bonifiés acceptables pour le ministre, de clarifier le type d'intervention assujettie à une autorisation générale de celles assujetties à une autorisation ministérielle, de contribuer au suivi expérimental des travaux afin de développer l'expertise dans ce domaine et d'encourager, plutôt que décourager, les travaux visant l'amélioration des fonctions écologiques des cours d'eau agricoles.

De transmettre également la présente résolution à la ministre et députée provinciale de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest.

ADOPTÉ

PROJET «DÉMARCHE D'INNOVATION SOCIALE POUR L'EXPÉRIMENTATION D'INFRASTRUCTURES VERTES EN MILIEU URBAIN, AGRICOLE ET MONTAGNEUX DANS BROME-MISSISQUOI» – OCTROI D'UN MANDAT POUR SERVICES TECHNIQUES – RELEVÉS D'ARPENTAGE

CONSIDÉRANT qu'un mandat pour les relevés d'arpentage doit être octroyé dans le cadre du projet «*Démarche d'innovation sociale pour l'expérimentation d'infrastructures vertes en milieu urbain, agricole et montagné dans Brome-Missisquoi*»;

CONSIDÉRANT que le but des travaux vise notamment à obtenir divers services d'arpentages en lien avec :

- Le niveau du sol et les limites de propriété;
- Les éléments de surface à l'intérieur des limites de propriété;
- Les services souterrains, tunnels, canalisations et fossés;
- Les rues et trottoirs, de même que les propriétés voisines.

Ces travaux étant localisés aux lots 5 603 426, 5 603 435 et 5 603 677, sur les rues Beaudoin et Massicotte à ville de Bedford;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'octroyer un mandat à *GPLC arpenteurs-géomètres inc.* visant à obtenir les services d'arpentages tel que proposé à l'offre de service déposé séance tenante au montant forfaitaire de 9 593 \$ plus les taxes applicables.

De désigner monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur des cours d'eau de la MRC à titre de personne responsable au chantier.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RÉUNION DU CA DE L'OBV YAMASKA LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Monsieur Drolet fait un bref compte rendu de la réunion du CA de l'OBV Yamaska, lequel s'est tenu le 1^{er} septembre dernier. Notamment, l'offre de l'OBV Yamaska de faire des conférences avec les élus et les aviseurs techniques, de même que des sessions d'informations aux citoyens est évoquée.

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT DU 9 SEPTEMBRE 2020

Madame Grimard fait le compte rendu du rapport du comité consultatif d'aménagement, lequel s'est tenu le 9 septembre dernier.

DEMANDE D'APPUI DURA CLUB – PROJET CONSERVATION TOURBIÈRE BOISÉE À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE ET STANBRIDGE EAST

CONSIDÉRANT que le Dura Club a transmis à la MRC le 26 août dernier une demande d'appui concernant un projet de conservation volontaire pour une tourbière boisée de plus de 380 hectares située à Saint-Ignace-de-Stanbridge;

CONSIDÉRANT que ce projet vise l'un des derniers grands boisés du secteur et que les études réalisées jusqu'à maintenant indiquent qu'il s'agit d'un milieu d'une grande valeur écologique;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Ignace-de-Stanbridge et de Stanbridge East appuient le présent projet ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU :**

D'appuyer le Dura Club dans le projet de conservation volontaire d'une tourbière boisée de plus de 380 hectares sur le territoire de Saint-Ignace-de-Stanbridge et de Stanbridge East.

ADOPTÉ

PRÉSENTATION BOÎTE À OUTILS – STRATÉGIE D'HABITATION

Madame Grimard présente sommairement la boîte à outils sur l'habitation qui a été finalisée pendant le confinement. Ce nouvel outil vise à outiller et inspirer les municipalités du territoire ainsi que les autres acteurs intéressés. La première section vise à se doter d'une stratégie en habitation en six étapes tandis que la deuxième section présente des idées pour inspirer et des projets innovants. Tout au long de la lecture se trouvera :

- Les éléments à considérer;
- Les questions à se poser comme municipalité ou à poser au milieu;
- Liens, références et guides utiles pour :
 - La consultation citoyenne;
 - La densification adaptée;

461-0920



N° de résolution
ou annotation

462-0920

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- Des idées créatives pour stimuler le développement sur son territoire;
- Explorer les partenariats moins traditionnels;
- Exemples de municipalités inspirantes;
- Comment aider sans ruiner: programme pour les municipalités, les promoteurs et les propriétaires.

Dans le but de faire connaître ce nouvel outil, il est prévu au cours des prochaines semaines:

- Présentation/formation auprès des professionnels des municipalités;
- Présentation prochaine rencontre de DG;
- Lancement officiel média;
- Accompagnement/inspiration auprès des municipalités du territoire;
- Formations complémentaires à prévoir – ex.: Programmes SCHL.

PROJET PAYSAGES – LANCEMENT ET PRÉSENTATION DE L'ATLAS LE 1^{ER} OCTOBRE À 15H À NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

Madame Grimard invite les membres du conseil à mettre à leur agenda le lancement de l'Atlas des paysages et du projet artistique de mise en valeur - Paysages en série le 1^{er} octobre prochain. L'événement aura lieu le 1^{er} octobre à la salle communautaire de Notre-Dame-de-Stanbridge, à moins que l'évolution de la pandémie nous oblige à reporter.

MÉMOIRE ZONE AGRICOLE – SUIVI

Un retour est fait suite à la dernière résolution adoptée par le conseil des maires du mois d'août en lien avec le mémoire de la zone agricole. Après discussion, le comité d'aménagement propose au conseil des maires les prochaines étapes à mettre en place :

- Réaliser un sondage auprès de l'ensemble des municipalités du territoire sur leurs irritants et enjeux concernant la zone agricole.
- À la lumière des éléments soulevés, voir à établir les priorités à adresser.
- Comme le plan de développement de la zone agricole a été réalisé en 2010, il est demandé qu'une présentation de ce document, de son bilan et de l'adresse au gouvernement qu'il contient soit faite à un prochain conseil des maires.

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 2020-08-333 – VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 25 août la résolution finale 2020-08-333 relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) en vertu du règlement 220;

CONSIDÉRANT que la résolution vise à soustraire la desserte des services d'aqueduc et d'égout du bâtiment principal sis sur le lot 5 749 792 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de l'Esker.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution finale 2020-08-333 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

463-0920

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ HORS COMITÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 2020-09-307 EN VERTU DU RÈGLEMENT
RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE» (PPCMOI) 406 – VILLE DE LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 10 septembre la résolution 2020-09-307 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble» (PPCMOI) 406;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier la résolution de PPCMOI 2018-04-144 afin de permettre des pentes de toit secondaires entre 0/12 et 6/12 et de permettre des résidences ayant un style « farmhouse contemporain » et « scandinave »;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR NORMAND DÉRAGON
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution 2020-09-307 de la Ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

464-0920

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 437-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 315-08 – MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 14 septembre le règlement 437-20 modifiant le règlement de zonage 315-08 ;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à ajouter des normes relatives aux maisons d'invités et aux lofts dans les combles d'un garage détaché;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ANTHONY ALLEN
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 437-20 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

465-0920

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 436-20 MODIFIANT LE PLAN
D'URBANISME 314-08 – MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 14 septembre le règlement 436-20 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme 314-08;

CONSIDÉRANT que le règlement vise la concordance au règlement sur les territoires incompatibles avec l'activité minière 10-0618 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU:**



N° de résolution
ou annotation

466-0920

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De déclarer le règlement 436-20 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 434-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 315-08 – MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 14 septembre le règlement 434-20 modifiant le règlement de zonage 315-08;

CONSIDÉRANT que le règlement vise la concordance au règlement sur les territoires incompatibles avec l'activité minière 10-0618 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 434-20 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

467-0920

AUTORISATION DE VERSER AUX MUNICIPALITÉS LES DROITS PROVENANT DES CARRIÈRES ET SABLIERES POUR LES PÉRIODES D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2019 ET DE JANVIER À MAI 2020

CONSIDÉRANT qu'à l'égard du Règlement refondu 07-1112, les montants provenant de la troisième période de l'année précédente ainsi que les montants de la première période de l'année en cours sont versés aux municipalités le 30 septembre de l'année courante soustraction faite des frais de gestion;

CONSIDÉRANT que des sommes sont également perçues de différents sites sur des municipalités limitrophes selon des ententes établies avec ces municipalités et que selon le Règlement refondu 07-1112, ces sommes doivent également être versées le 30 septembre;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente conclue avec la MRC La Haute-Yamaska relativement aux partages des sommes pour les sites « limitrophes », des documents prévoyant les montants à être échangés doivent être signés par le directeur général;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le versement aux municipalités des montants perçus auprès des exploitants de carrières et sablières tels que présentés séance tenante.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

DROITS SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES

VERSEMENT AUX MUNICIPALITÉS POUR LES PÉRIODES OCTOBRE À DÉCEMBRE 2019 ET JANVIER À MAI 2020

	VERSEMENT 30 SEPT.
Abercorn	9 033 \$
Bedford (canton)	54 254 \$
Bedford (ville)	12 628 \$
Bolton-Ouest	25 614 \$
Brigham	32 783 \$
Brome	11 066 \$
Bromont	78 060 \$
Cowansville	19 855 \$
Dunham	29 718 \$
East Farnham	6 638 \$
Farnham	24 250 \$
Frelighsburg	15 530 \$
Lac-Brome	104 470 \$
Notre-Dame-de-Stanbridge	15 283 \$
Pike-River	23 781 \$
Saint-Armand	51 169 \$
Sainte-Sabine	9 349 \$
Saint-Ignace-de-Stanbridge	13 573 \$
Stanbridge East	14 420 \$
Stanbridge Station	67 057 \$
Sutton	26 553 \$
Total	645 083 \$

D'autoriser Robert Desmarais à signer les documents relatifs aux partages des sommes pour les sites « limitrophes » avec la MRC La Haute-Yamaska conformément à l'entente précitée.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RAPPORT DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 SEPTEMBRE 2020

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité administratif lequel s'est tenu le 3 septembre dernier.

468-0920

COMPTES À PAYER AU 2 SEPTEMBRE 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 2 septembre 2020 et d'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif, à savoir :

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
Aménagements Natur'Eau-Lac inc. (travaux de bonification cours d'eau Lalanne)	64 387,84 \$
J.A. Beaudoin Construction Ltée (travaux cours d'eau Morpions branche 43)	26 017,69 \$
R.I.G.M.R.B.M. (traitement des matières à l'écocentre régional: juin)	64 096,96 \$
R.I.G.M.R.B.M. (traitement des matières à l'écocentre régional: juillet)	69 482,89 \$
R.I.G.M.R.B.M. (traitement des RDD à l'écocentre régional: 2e trimestre)	32 970,88 \$
Sous-total	256 956,26 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

469-0920

AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS POUR LES CAMPS DE JOUR

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé la possible réouverture des camps de jour dans les municipalités et villes des régions du Québec;

CONSIDÉRANT qu'avec la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, des mesures exceptionnelles de prévention devront être mises en place;

CONSIDÉRANT qu'en raison des nouveaux ratios pour les groupes et des nouvelles mesures sanitaires qui seront imposées aux camps de jour en raison de la COVID-19, il est nécessaire de prévoir un soutien financier urgent aux municipalités et villes qui offriront ces services essentiels aux jeunes et leurs familles pendant la période estivale;



N° de résolution
ou annotation

470-0920

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que sans une telle aide financière, il est possible que les municipalités et villes ne puissent offrir des services sécuritaires aux jeunes;

CONSIDÉRANT que l'accès à des camps de jour à des prix raisonnables est essentiel pour les familles du Québec, surtout en cette période de crise où plusieurs ménages sont confrontés à d'importantes pertes de revenu;

CONSIDÉRANT la résolution n° CE-20-07-12 du comité exécutif de la MRC Le Val-Saint-François;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
APPUYÉ PAR ANTHONY ALLEN
ET RÉSOLU :**

De demander aux gouvernements provincial et fédéral qu'une aide financière soit mise sur pied afin d'être offerte aux municipalités et villes qui offrent les services de camps de jour.

D'appuyer la résolution n° CE-20-07-12 du comité exécutif de la MRC Le Val-Saint-François.

Que cette résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux municipalités du territoire de la MRC Brome-Missisquoi, à la ministre et députée provinciale de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest, ainsi qu'à la députée fédérale de Brome-Missisquoi, madame Lyne Bessette, de même qu'à la MRC Le Val-Saint-François.

ADOPTÉ

OCTROI D'UN MANDAT : ACQUISITION ET INSTALLATION DE SYSTÈMES AUDIOVIDÉOS POUR LES SALLES ARTHUR-FAUTEUX ET MISSISQUOI

CONSIDÉRANT la pandémie actuelle de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, les autorités gouvernementales favorisent la distanciation sociale;

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins technologiques;

CONSIDÉRANT la difficulté de réunir tous les élus, ainsi que les citoyens lors des séances du conseil, dans le contexte pandémique actuel;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, il y a lieu d'équiper la salle Arthur-Fauteux, ainsi que la salle Missisquoi d'un système de caméras et de micro, afin de notamment permettre une reprise des séances publiques dans la salle du conseil dans le respect des mesures de distanciation sociale;

CONSIDÉRANT qu'un tel système sera utile lors de la période postpandémique;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DÉRAGON
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De faire l'acquisition de systèmes de caméras, micros et accessoires, auprès de l'entreprise *Sensation musicale HI-FI inc.* le tout, en fonction de sa proposition déposée séance tenante.

De mandater *Sensation musicale HI-FI inc.* afin de procéder à l'installation desdits systèmes dans les salles Arthur-Fauteux et Missisquoi.

Le montant global de ce contrat est estimé à 12 503 \$ en équipements, plus environ 800 \$ pour l'installation, le filage et les accessoires, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



N° de résolution
ou annotation

471-0920

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**APPUI À LA VILLE DE BROMONT AU PROJET DE MOBILITÉ DURABLE –
CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC**

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a compétence en matière de transport collectif et adapté;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi offre uniquement une liaison régionale entre les villes de Cowansville et de Bromont en matière de transport collectif;

CONSIDÉRANT l'absence d'un service de transport collectif ainsi que d'un service de taxi à l'intérieur du territoire de la ville de Bromont;

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont désire mettre en place un projet pilote en mobilité durable qui pourra être exportable pour tous les milieux semi-ruraux et ruraux du Québec;

CONSIDÉRANT que ledit projet de la Ville de Bromont en mobilité durable vise à mettre en place des initiatives innovantes et totalement intégrées en matière de transport de personnes, le tout pour de diminuer l'utilisation de l'auto solo et de réduction des gaz à effet de serre,

CONSIDÉRANT que le projet a été déposé au programme Climat Municipalités phase 2 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est partenaire avec la ville de Bromont dans l'élaboration du projet et qu'un appui au projet de mobilité durable est nécessaire;

CONSIDÉRANT que selon le montage financier présenté, une contribution en nature au montant de 235 598 \$, de même qu'une contribution en espèce de 204 145 \$ sont demandées à la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la contribution est établie principalement en fonction des estimations de déplacement établies dans le cadre du projet;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'informer la Ville de Bromont de la participation de la MRC Brome-Missisquoi au projet *Mobilité durable intégrée en milieu rural et semi-rural* par une contribution en nature au montant de 235 598 \$ et d'une contribution financière de 204 145 \$, laquelle contribution financière est conditionnelle à l'atteinte des cibles en nombre de déplacements effectués et proviendra du programme d'aide au développement du transport collectif du ministère des Transports.

D'autoriser la signature d'une lettre d'intention par le préfet, confirmant l'intention de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

AVANCEMENT DU PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE DU PÔLE DE BEDFORD

Monsieur Desmarais fait l'état de l'avancement du plan de relance économique du pôle de Bedford. Notamment, les huit (8) municipalités travaillent ensemble. Une demande de 40 000 \$ sera faite au volet 4 du FRR. Une enveloppe de 10 000 \$ du pacte est réservée pour ce projet. Une contribution de 30 000 \$ est prévue par les municipalités du pôle de Bedford. Notre-Dame-de-Stanbridge sera la municipalité mandataire de ce projet.

**ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICE
SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS – APPUI À UNE CANDIDATURE**

CONSIDÉRANT l'élection à venir des membres du conseil d'administration du Centre de service scolaire du Val-des-Cerfs;

472-0920



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT la candidature de madame Sylvie Beauregard, mairesse de Cowansville, au poste de représentante du milieu municipal de ce conseil d'administration;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la candidature de madame Sylvie Beauregard au poste de représentante de la communauté (milieu municipal) au conseil d'administration du Centre de service scolaire du Val-des-Cerfs.

ADOPTÉ

CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE 2020

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de septembre et d'octobre 2020.

CORRESPONDANCES

FORMATION SUR LA GESTION DES CHEMINS AU QUÉBEC

Monsieur Desmarais présente une correspondance en lien avec une possible formation sur la gestion des chemins au Québec. Des économies d'échelles pourraient être réalisées si plusieurs municipalités sont intéressées.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION – RÉSOLUTION 431-0820 – RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

Me Legrand présente une correspondance du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en lien avec la résolution 431-0820. Depuis le 3 septembre dernier, le nouveau règlement d'application est sous la responsabilité du MAPAQ. Selon le ministère, certains vétérinaires offriraient de se déplacer pour offrir le service d'évaluation des chiens. Également, le ministère a, depuis sa prise en charge, débuté des travaux d'analyses et de développement en lien avec le règlement. Le ministère comprend les préoccupations exprimées par la MRC et il assure qu'elles feront partie des éléments étudiés durant ces travaux.

DÉPÔT D'UN PREMIER VERSEMENT POUR L'AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE EN TRANSPORT COLLECTIF

Monsieur Dorion traite du dépôt d'un premier versement d'une aide financière supplémentaire pour le service de transport collectif et adapté de la MRC provenant du programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes du MTQ.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Desmarais évoque le début des travaux de raccordement du réseau d'aqueduc au terrain du futur poste de police de la SQ à Dunham. Monsieur Janecek confirme que les travaux ont débuté. Cependant, le Conseil du Trésor n'aurait pas encore confirmé le nouveau budget.

Monsieur Bellefroid fait une intervention en lien avec les travaux de l'autoroute 35 entre Saint-Sébastien et la rivière aux Brochets. Il y a beaucoup d'activités autour de ces travaux, mais le tout procède assez bien. Il y a une surveillance de la SQ et des contrôleurs routiers.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La séance se tenant sans public, aucune nouvelle question écrite n'a été adressée au conseil.



N° de résolution
ou annotation

473-0920

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

LEVÉE DE LA SÉANCE

**EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Patrick Melchior, préfet

David Legrand, greffier

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.